

## DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX



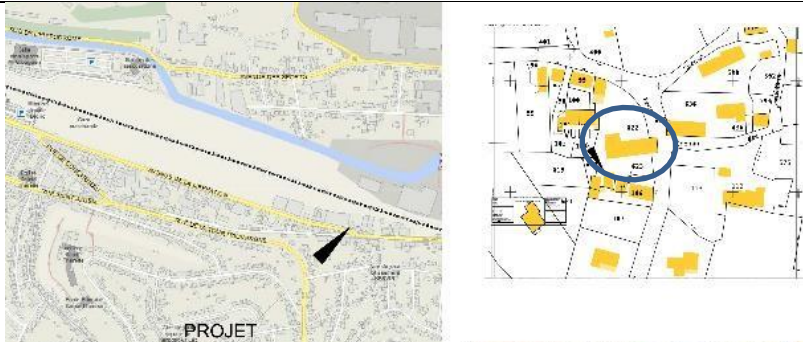
EXTENSION (surface de plancher  $\leq 40 \text{ m}^2$  en zone urbaine - U - du PLU\*)

\*Si l'extension envisagée est supérieure à  $20 \text{ m}^2$  et porte la surface totale de l'ensemble (extension + existant) à plus de  $150 \text{ m}^2$  : un dossier de Permis de construire devra être établi par un architecte la Loi sur l'architecture s'applique,

Délai d'instruction du dossier **complet** : 1 mois

- Majoration si consultation des services.

## CONSTITUTION DU DOSSIER (en 2 exemplaires)

	<b>CERFA N° 13703*09 (maison individuelle)</b> <a href="http://www.service-public.fr">http://www.service-public.fr</a>	<b>CERFA N° 13404*09 (autres constructions)</b> <a href="http://www.service-public.fr">http://www.service-public.fr</a>
<b>1-FORMULAIRE</b>	Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant (  et/ou mail conseillés), terrain Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet Rubrique 4.2 – indiquer la surface des constructions existantes et celle de l'extension Rubrique 6 – dater et signer	Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (  et/ou mail conseillés), terrain Rubriques 5.1 / 5.2 – indiquer la description du projet Rubrique 5.3 – indiquer la surface des constructions existantes et celle de l'extension. Rubrique 8 – dater et signer
<b>2-PIECES A FOURNIR</b>	<b>2-1 PLAN DE SITUATION</b> Extrait Plan de ville ou carte IGN Site utile : <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a> renseigner votre adresse, ou votre numéro de parcelle	

1

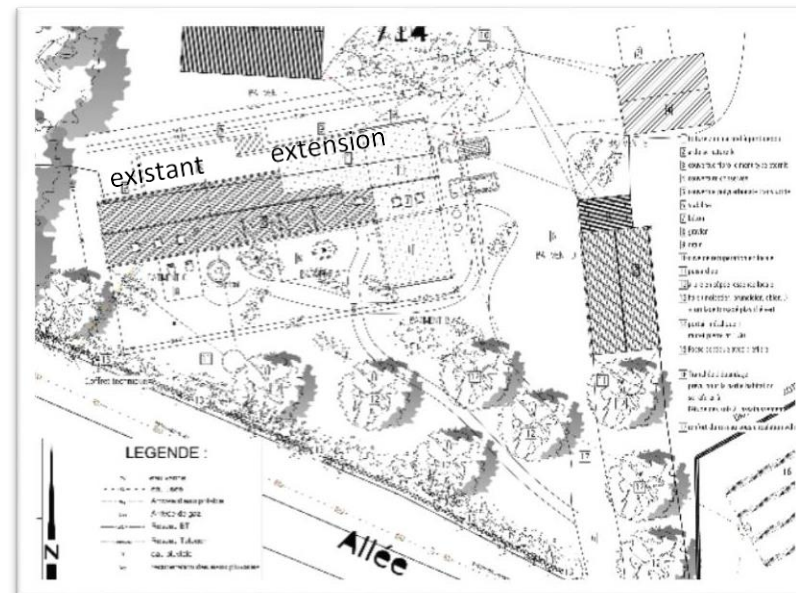
Fiche technique par types de travaux – Oct 2022

1

**2-  
PIECES A FOURNIR**

**2-2- PLAN DE MASSE**

Sur un extrait cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) ou cartographie [de https://www.brest.fr](https://www.brest.fr)), indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact de l'extension, les dimensions doivent être impérativement cotées ainsi que les distances de l'extension avec les limites de propriété, le cas échéant.



**2-3-PHOTO(S) DE L'EXISTANT**

Photo de l'emplacement de l'extension. Si le projet est visible de la rue, prendre une vue la plus large possible. Vous pouvez fournir autant de vues que vous souhaitez.



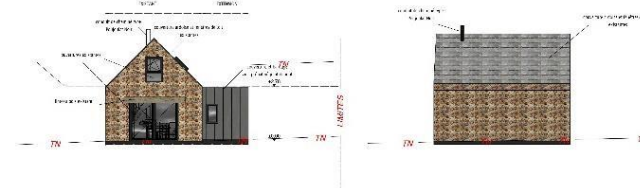
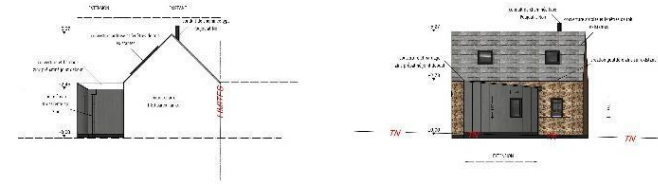
## 2-4-LE PROJET

Descriptif des matériaux et teintes – vous pouvez fournir une note descriptive pour faciliter la compréhension du projet.

Des élévations cotées de la façade et de la toiture sous forme de dessins ou de plans sous format informatique.

## 2-5-INSERTION

Photomontage à partir de la photo de l'existant.



VUE 2



VUE 1

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Pour prendre rendez-vous : 02 98 84 28 65

**Renseignements complémentaires** : 02 98 48 74 60

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 09h00-12h00 / 15h-17h00 –  
mardi 15-17h.

Plan local d'urbanisme en ligne : <https://www.locmaria-plouzane.fr>